



Inauguration de la Centrale Biométhane de Sainte-Cécile



Thématique

Type d'actualité

Le 18 avril 2024, la Centrale Biométhane de Sainte-Cécile a été inaugurée. L'inauguration s'est déroulée en présence de Monsieur Hubert DEJEAN DE LA BÂTIE, Vice-président de la Région Normandie, Monsieur Denis

DHUGUES, directeur du développement d'ENGIE BIOZ, ainsi que de Monsieur Germain ECOLIVET, Délégué territorial de GrDF, Monsieur Charly VARIN, Président de Villedieu Intercom, Madame Marina MULLER, 1ère adjointe à la mairie de Sainte-Cécile et en charge du développement économique à Villedieu Intercom et un exploitant agricole partenaire du projet.

La Centrale Biométhane de Sainte-Cécile est un projet initié depuis 2012 par la société Engie BiOZ (filiale d'ENGIE spécialisée dans le développement et l'exploitation d'unités de méthanisation) sur le territoire de la Communauté de Communes Villedieu Intercom.

L'objectif du projet est de réunir des acteurs du territoire pour produire une énergie renouvelable valorisée localement, 19 exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires partenaires telles que les entreprises Elle&Vire et LIS. Les matières traitées sont d'origine agricole (50%) et agro-industrielle (50%).

L'unité injectera environ 2,4 millions de Nm³ de biométhane par an, soit un débit de 270 Nm³ par heure, 90% de l'approvisionnement se situe dans un rayon de 60 km du projet.

Le biogaz produit est épuré pour obtenir du biométhane qui est ensuite injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel pour une utilisation de chauffage principalement. L'énergie produite permet de diminuer la dépendance en énergie fossile.

Le digestat, riche en éléments fertilisants, est épandu sur les exploitations agricoles des apporteurs sur une surface totale de l'ordre de 1 700 hectares et se substitue partiellement aux engrais chimiques.

Depuis avril 2023, la centrale livre du biométhane sur le réseau local de gaz naturel, la production correspond à la consommation de gaz d'environ 2 000 foyers (principalement chauffage) ; soit l'équivalent de plus de 40% des consommations annuelles sur les communes de Sainte-Cécile, Villedieu-les-Poêles, Fleury et La Colombe.

Le coût total de l'investissement s'élève à 11 700 000 € dont une aide européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de 750 000 €.

